

D.I.V.E.

Rose-Mary EXPERT

Responsable Administrative de la DIVE

☎ : 05.61.50.40.96

Pôle des Etudiants en situation de Handicap

Rosane HENRI

☎ : 05.61.50.41.62

Nora MAZARI

☎ : 05.61.50.45.80

CFVU du 27/05/2021

**CALENDRIER DE TRAITEMENT
DES DEMANDES DE MESURES PARTICULIERES D'EXAMENS
POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2021/2022**

Les étudiant(e)s en situation de handicap durable (au sens de la loi du 11 février 2005) qui souhaitent bénéficier de mesures particulières d'examens pour l'année universitaire 2021/2022 doivent en faire la demande au moyen du formulaire adéquat lors du rendez-vous médical obligatoire auprès du service de médecine préventive de l'université (05.61.50.38.61).

Ce rendez-vous devra avoir eu lieu avant la date butoir fixée pour chaque période d'examens.

La décision est valable au titre de l'année universitaire en cours. La demande de mesures particulières d'examens est à renouveler chaque année universitaire.

	1^{ère} session		2^{ème} session
	1^{er} semestre	2nd semestre	
Date butoir	12 novembre 2021	18 février 2022	15 avril 2022
A noter	Toute demande postérieure à cette date ne sera prise en compte qu'à partir du 2 nd semestre.	Toute demande postérieure à cette date ne sera prise en compte que pour la 2 ^{ème} session.	Toute demande postérieure à cette date ne sera pas prise en compte.